

# TRAJECTOIRE GÉNÉRALE DE SIGNALLEMENT DE MALTRAITANCE



S'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il y a un risque de mort ou de blessures graves, contacter les services d'urgences, selon le village:

819-XXX-9111

Sur la base d'un fait, **il y a un motif raisonnable de croire** qu'une personne aînée ou une personne adulte en situation de vulnérabilité subit de la maltraitance  
(Je considère, j'estime, je crois, je crains).



Un employé ou un gestionnaire de la RRSSN, CSI ou CSTU  
Un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un stagiaire.



Pour les signalements volontaires (avec le consentement de la personne) ou les signalements obligatoires, envoyer l'information au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) approprié :



## CSTU :

complaints.kuujjuaq@ssss.gouv.qc.ca  
Téléphone : 1 (819) 964-2905, poste 2509  
Sans frais : 1 (833) 964-2905, poste 2509

## CSI/ULLIVIK :

complaint.commissioners.csi@ssss.gouv.qc.ca  
Téléphone : 1 (819) 988-2957, poste 4274  
Sans frais : 1 (888) 988-2669

## RRSSN :

complaints.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca  
Téléphone, numéro sans frais :  
1-833-428-4242

Vous pouvez demander une consultation pour professionnel en appelant la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA) au **1 888 489-ABUS (2287)** ou consulter le site

[www.lignemaltraitance.ca](http://www.lignemaltraitance.ca)

